



**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 19 DECEMBRE 2011**  
**20 Heures 30 – Salle de la Mairie**

L'an deux mil onze le dix-neuf décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de MONTROZIER, dûment convoqué le 10 décembre 2011, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe MÉRY, Maire.

**Présents:**

**MM. Robert JOULIE, René BRU, Marc SOLINHAC, Michel BOSCH, Bernard ARETTE, Laurent GAFFARD**

**Mmes Geneviève CAVALIE, Sylvie VARENNE, Bernadette POMIES, Myriam CABROL, Florence CAVALLI, Fatima DANSETTE**

**Procurations:**

**Mme Béatrice BOYER à Mme Fatima DANSETTE**

**Secrétaire de séance : M. Bernard ARETTE**

\*\*\*\*\*

**Ordre du jour :**

- Approbation du compte rendu du 17 octobre 2011
- Construction d'une école à Gages : délibération autorisant la signature du marché de travaux et validant le plan de financement
- Projet d'aménagement des abords de l'école : présentation de l'estimation prévisionnelle
- Délibération qui annule la régie d'avance créée pour la gestion des contrats municipaux
- Convention avec l'association Famille Rurales pour le Centre de Loisirs et anticipation de la subvention à verser pour l'année 2012
- Délibération qui modifie le régime indemnitaire attribué au titre de l'Indemnité d'Exercice des Missions de Préfecture (IEMP)
- Décision Modificative budget Commune, budget CCAS et budget Transports Scolaires
- Questions diverses : (résiliation du bail du local commercial « La Tour » à compter du 31/12/2011, création d'une commission pour les chemins)

\*\*\*\*\*

**1- Approbation du compte rendu de la séance du 17/10/2011**

Après lecture du compte rendu de la séance du 17/10/2011 par Isabelle POUJADE, rédacteur territorial, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte-rendu.

**Aucune remarque n'ayant été soulevée, le compte rendu du précédent Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.**

**2- Construction d'une école à Gages : délibération autorisant la signature des marchés de travaux et validant le plan de financement**

**Rappel du plan de financement** validé lors de la présentation de l'avant projet sommaire lors de la réunion du conseil municipal du 14 mars 2011 et annexé à la demande de subvention Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux)



## DEPENSES

Estimation prévisionnelle travaux .....	667 968,90 € HT
Marché de maîtrise d'œuvre .....	86 835,96 € HT
Travaux démolition terrassement 1 <sup>ère</sup> tranche .....	12 324,37 € HT
Mission Sécurité et Protection de la Santé .....	2 160,00 € HT
Mission Contrôle Technique .....	7 175,00 € HT
Divers, imprévus (dossiers, assurance dommage ouvrage...).....	23 535,77 € HT
Total projet .....	800 000,00 € HT
<b>TOTAL PROJET .....</b>	<b>956 800,00 € TTC</b>

## RECETTES

Subvention Etat (taux de DGE/DETR à 45%) .....	360 000,00 €
Subvention forfaitaire Région (FRI) .....	15 000,00 €
Fonds de concours Communauté de Communes .....	231 976,00 €
FCTVA.....	117 846,00 €
Autofinancement Commune.....	231 978,00 €
<b>TOTAL PROJET .....</b>	<b>956 800,00 €</b>

Lors du conseil municipal du 25 juillet, il avait été décidé de valider l'avant projet définitif pour un montant HT de travaux de 714 809,31 € HT (soit une augmentation d'environ 34 400,00 € HT par rapport à l'avant projet sommaire).

Monsieur le Maire rappelle la **délibération en date du 17 octobre 2011** validant l'estimation prévisionnelle du projet de construction d'une école à Gages et autorisant la consultation des entreprises selon la procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics), soit un montant prévisionnel de travaux s'élevant à 773 444,85 € HT

Il présente ensuite le rapport d'analyses réalisé par l'équipe de maîtrise d'œuvre et indique aux élus que les membres de la commission d'appel d'offres ont participé à la réunion de présentation de l'analyse des offres en date du 09 décembre 2011 afin de déterminer le choix des entreprises et des options.

Monsieur le Maire expose les résultats de la consultation des entreprises et propose de retenir les coûts proposés par les entreprises mieux disantes. Le montant total des offres de base avec options s'élève à 621 502,54 € HT.

Il propose de retenir les options et d'attribuer les marchés comme suit :

LOTS		ENTREPRISES	MONTANT HT OFFRES DE BASE + OPTIONS
Lot 1	Démolitions-Terrassement-VRD	MATHOU TP	104 790.76
Lot 2	Gros Œuvre	SARL VIDAL	138 892.02
Lot 3	Ravalement extérieur	EURL CANO ET FILS	4 152.85
Lot 4	Charpente métallique – Bac acier	SCMR	34 767.67
Lot 5	Charpente – Bardage bois	SINGLARD	26 914.95
Lot 6	Couverture - Etanchéité	CROUZET SANCHEZ	80 067.87
Lot 7	Menuiseries ext. Alu - Clôtures	SARL BELAUBRE	59 337.20
Lot 8	Menuiseries ext. et int. bois	LAUSSEL ET FAU	14 219.90
Lot 9	Plâtrerie - Isolation	FARENQ PEYRE	17 040.62
Lot 10	Faux plafond	SARL JP BOISSONNADE	7 774.60



Lot 11	Chape –Carrelage -Faïence	M. JAMES GARUZ	34 362.19
Lot 12	Chauffage – Sanitaire - VMC	SARL DURAND GERARD	53 914.46
Lot 13	Electricité	M. CABROLIER JC	37 259.60
Lot 14	Peinture	FASTRE DECOREVE	8 007.85
<b>TOTAL</b>			<b>621 502.54</b>

Monsieur le Maire expose ensuite le plan de financement de l'opération prévisionnel en prenant en compte les différentes prestations :

- Montant des travaux	→	621 502,54 € H.T.
- Mission de maîtrise d'œuvre	→	100 490,00 € H.T.
- Mission Sécurité et Protection de la Santé	→	2 160,00 € H.T.
- Mission Contrôle Technique	→	7 925,00 € H.T.
- Divers et imprévus (Assurance dommage ouvrage, dossiers, étude géotechnique,...)	→	17 922,46 € H.T.
<b>Montant total H.T.</b>	<b>→</b>	<b>750 000,00 €</b>
TVA 19.6%	→	147 000,00 €
<b>MONTANT TOTAL T.T.C.</b>	<b>→</b>	<b>897 000,00 €</b>

Monsieur le Maire rappelle les subventions sollicitées auprès des différents partenaires financiers :

- Subvention Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux : 45% de la dépense prévisionnelle
- Subvention Région : subvention forfaitaire de 15 000 € au titre du FRI (Fonds régional d'Intervention)
- Subvention parlementaire : subvention forfaitaire de 50 000 € attribuée par Monsieur le Député
- Fonds de concours de la communauté de communes Bozouls Comtal : 231 976 €.

Monsieur le Maire indique aux élus qu'une réunion est prévue le jeudi 05 janvier 2012 à 14 heures à la Mairie pour notifier le marché aux 14 entreprises retenues et prévoir le planning des travaux.

Cette communication entendue et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer les marchés sur les bases définies ci-dessus ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réalisation des travaux, les crédits nécessaires étant inscrits au budget de la Commune au C/21312.

**Délibération votée à l'unanimité.**

### **3- Projet d'aménagement des abords de l'école : présentation de l'estimation prévisionnelle**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les esquisses concernant le projet d'aménagement des abords de l'école réalisées par le bureau d'études de Fabrice FRAYSSINET.

Après discussion, il est proposé de demander à Fabrice FRAYSSINET de venir présenter ce dossier aux élus lors d'une réunion de la municipalité, début janvier 2012.

### **4- Délibération qui annule la régie d'avance instaurée pour le paiement des dépenses liées à la distribution des informations municipales**

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 18 juillet 2005 et l'arrêté N°09/2005 en date du 30 juillet 2005 relatifs à la création d'une régie d'avance instaurée pour le paiement immédiat à la poste des plis non adressés et concernant la distribution des informations municipales.

Monsieur le Maire indique aux élus que le paiement des contrats passés avec la poste concernant la distribution des informations municipales est réalisé par mandat administratif et qu'il n'y a plus lieu de conserver cette régie d'avance.



Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la proposition de Monsieur le Maire d'annuler la régie d'avance instituée pour le paiement direct à la poste des dépenses liées à la distribution des informations municipales.

**Délibération votée à l'unanimité.**

### **5- Convention avec l'association Familles Rurales pour le Centre de Loisirs et anticipation de la subvention à verser pour l'année 2012**

Lors du conseil municipal du 19 septembre 2011, il a été proposé que la Mairie finance le salaire de l'agent contractuel qui travaille au centre de loisirs géré par Familles Rurales tous les mercredis et lors des vacances scolaires. Cet agent non titulaire était auparavant recruté et payé par la Mairie. Il a été validé, en accord avec Familles Rurales et avec l'agent concerné, que cet agent soit recruté directement par Familles Rurales et d'en effectuer le remboursement sous forme de subvention à Familles Rurales.

#### Convention entre la Mairie et Familles Rurales

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de convention à établir avec l'Association Familles Rurales dans le cadre des activités d'éducation populaire qu'elle propose aux habitants de la Commune de Montrozier.

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention en date du 25 mars 2003 avait été signée avec Familles Rurales et il donne lecture du nouveau projet de convention à établir avec l'Association Familles Rurales concernant la désignation des locaux et du matériel à utiliser et les conditions d'utilisation, le remboursement du personnel recruté par l'Association Familles Rurales, la durée de la convention, l'assurance, la rupture de la convention.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la convention telle que proposée et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec Madame la Présidente de l'Association Familles Rurales.

**Délibération votée à l'unanimité.**

#### Anticipation de la subvention à verser à Familles Rurales pour 2012

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention avec l'Association Familles Rurales qui prévoit le remboursement du salaire de l'agent recruté par Familles Rurales qui aide à l'animation au centre de loisirs, soit un montant de 13 000 € pour l'année 2012.

Afin que l'Association Familles Rurales puisse fonctionner en attendant le vote du budget 2012 de la Mairie de Montrozier, Monsieur le Maire propose de verser un acompte au 1<sup>er</sup> janvier 2012 pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2012.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L2121-29 et L.2312-1,

Considérant les difficultés de trésorerie que connaissent en début d'année certaines associations subventionnées par la commune du fait des charges à assurer comme les salaires,

Considérant qu'il est possible de verser à ces associations une avance sur le montant de la subvention qui leur sera votée lors de l'approbation du budget primitif de l'exercice 2012,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser à l'Association familles Rurales une avance sur la subvention au titre de l'année 2012 d'un montant de 3 250,00 €.

**Délibération votée à l'unanimité.**



## **6- Délibération qui modifie le régime indemnitaire attribué au titre de l'Indemnité d'Exercice des Missions de Préfecture (IEMP).**

Monsieur le Maire rappelle aux élus la délibération du 26 juillet 2005 qui fixe les modalités de calcul et de versement de l'IEMP aux agents de la Mairie.

Monsieur le Maire présente aux élus un projet de délibération qui fixe les nouvelles modalités d'attribution de l'IEMP à compter de 2012.

Après discussion, il est proposé de revoir le dossier et de le présenter lors d'une nouvelle réunion du conseil municipal.

## **7- Décisions Modificatives budget Commune, budget CCAS et budget Transports Scolaires**

Monsieur Laurent GAFFARD indique aux élus qu'il n'y a pas lieu de réaliser des décisions modificatives, les crédits nécessaires étant suffisants.

## **8- Information et questions diverses**

- Monsieur le Maire donne lecture aux élus du courrier de M. Arnaud MALGOUYRES d'IB2M faisant part de sa décision de quitter le local commercial de la Mairie au 31/12/2011.

- Création d'une commission communale d'inventaire et de caractérisation des chemins et sentiers ruraux de la commune de Montrozier.

Objectif : Réaliser un inventaire, un recensement, des chemins débouchant idéalement sur l'élaboration d'une cartographie permettant de les porter à la connaissance de tous les habitants.

Composition de la commission : il est proposé de mettre en place une commission composée d'élus et d'habitants de la commune de Montrozier représentant les différents groupes d'acteurs et d'utilisateurs de l'espace. La commission assurera le pilotage du projet et mettra en place un ou des groupes de travail.

Les groupes de travail mis en place par la commission se rendront sur site pour parcourir les chemins et les sentiers et procéder ainsi à leur état des lieux. Il est proposé de travailler secteur par secteur. Cette mission pourrait être réalisée dans le courant de l'année 2012.

Les élus désignés sont : Christophe MÉRY, Robert JOULIE, Michel BOSC, Marc SOLINHAC, Bernard ARETTE, Bernadette POMIES.

### **Délibération votée à l'unanimité.**

- Monsieur René BRU fait part de la demande des agents chargés du ménage dans les écoles d'obtenir une blouse. Avis favorable des élus.

- Concernant l'éventuel achat d'une nouvelle sonorisation plus fonctionnelle, il est proposé de vérifier l'état de fonctionnement de la sono actuelle de la Mairie.

- Les panneaux de signalisation achetés auprès de Rodez Signalisation sont actuellement posés par les agents de la Mairie. Les arrêtés du Maire nécessaires seront préparés.

- Monsieur Marc SOLINHAC fait part d'un devis de M. PIGEON concernant la réalisation du faux-plafond à la salle du plateau qui s'élève à 2 861,30 € HT. Avis favorable des élus pour la signature de ce devis.

- Madame Geneviève CAVALIE fait part aux élus des félicitations de plusieurs personnes de la commune suite à la distribution du calendrier de l'année 2012.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 50.**

**Le Maire,  
Christophe MÉRY**